

Aux député-e-s au Conseil des États

Berne, le 12 juin 2015

APPEL POUR UNE PROCÉDURE D'ASILE ÉQUITABLE

Mesdames et Messieurs les Député-e-s au Conseil des États,

Lundi 15 juin 2015, vous aurez l'occasion de débattre sur une nouvelle révision de la loi sur l'asile (Restructuration du domaine de l'asile, 14.063). Dans ce cadre, les Juristes démocrates de Suisse (JDS) et Solidarité sans frontières (SOSF) souhaitent vous rendre attentifs à certains points qui sont indispensables à la conduite d'une procédure d'asile équitable.

En février 2015, les résultats intermédiaires de l'évaluation de la phase de test pour la restructuration du domaine de l'asile ont été publiés. Le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) tout comme les rapporteurs eux-mêmes évaluent les premiers dix mois de la phase test de manière positive. Cependant, une lecture attentive et détaillée révèle que l'augmentation de la pression liée au temps dans la procédure accélérée conduit à une perte de qualité considérable et que les exigences requises pour une procédure équitable ne sont pas réunies. Ceci est particulièrement clair à la lecture du rapport réalisé par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH). De plus, l'organisation actuelle ne garantit pas l'indépendance de la représentation juridique.

A la lecture du rapport intermédiaire du CSDH, il ressort que:

- le délai pour se procurer des moyens de preuve dans le pays d'origine n'est pas toujours suffisant (p. 4 du rapport du CSDH)
- les représentants légaux n'ont, dans les cas complexes, pas le temps d'examiner les informations sur les pays d'origine de manière approfondie (p. 6) et que le temps pour un examen exhaustif du dossier ne suffit pas (p. 15)
- les dossiers changent trop souvent de main à cause du manque de marge de manoeuvre de la protection juridique, entre autre à cause des délais de procédure trop courts (p. 7)
- pas ou trop peu de temps reste pour l'échange en binôme (p. 7) et pour se familiariser avec le dossier en cas de changement de main (p. 8)
- le délai de 24 heures pour la rédaction des avis des représentants légaux ne suffit pas et le SEM n'a également pas assez de temps pour se pencher sur ces avis (p. 14)

- les «journées programmées dans le moindre détail» rendent le travail pesant, si bien que des représentants légaux expérimentés ont démissionné ou ont expliqué qu'ils ne s'imaginaient pas continuer à long terme (p. 11)
- les requérants d'asile ne savent pas si les représentants légaux agissent dans leurs intérêts, car les autorités et les représentants légaux travaillent dans le même bâtiment (p. 10)

Dans le rapport rédigé par «Interface Politikstudien», on peut lire à la p. 6 que les collaborateurs du SEM sont également exposés à une grosse charge de travail et que le soin et l'attention nécessaire sont affectés par cette pression. Enfin, cette pression est augmentée par un délai de recours de seulement 10 jours. Un tel délai de recours est contraire au système et ne permet pas une vérification juridique indépendante.

L'objectif d'accélérer les procédures peut aussi être atteint avec des phases de préparation et de prise de décision durant quelques jours de plus et en laissant le délai de recours - comme dans tous les autres domaines juridiques - à 30 jours. Des procédures d'asile plus rapides sont aussi possibles en les organisant de manière équitable et en garantissant l'indépendance des représentants légaux.

Nous vous prions donc de refuser ce modèle, et de lui préférer la réalisation d'un modèle dont l'objectif est une procédure d'asile équitable.

De plus, nous vous prions d'être attentifs au fait que l'actuel expertise n'est qu'un rapport intermédiaire. La phase test dure jusqu'à septembre 2015 et les rapports finaux ne sont pas attendus avant début 2016. Pour que le test et son évaluation ne se transforment pas en simple farce, il est nécessaire que le Parlement ait la possibilité de prendre en considération ces résultats avant d'élaborer une nouvelle base légale.

Dans ce sens, un peu plus de temps et de prudence seraient de mise.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.



Mélanie Aebli
Secrétaire générale JDS



Amanda Ioset
Secrétaire générale SOSF